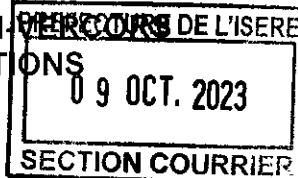


REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 septembre, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 9h30, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Eric MENA, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

**Présents** : Éric MENA, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Dominique GRESLOU, conseiller municipal ; Didier RICHE, représentant socio-professionnel ; Alexandre LEFEVRE, représentant socio-professionnel ; Franck GRABIAS, représentant socio-professionnel.

Nombre de votants :

Représentés : Gilles APELOIG, conseiller municipal par Alexandre LEFEVRE ; Bertrand LECUYER, conseiller municipal par Éric MENA

Secrétaire de séance :

Représentant consultatif du Domaine skiable :

Maire de Gresse-en-Vercors : Jean-Marc BELLOT

Directrice du Domaine skiable : Sandrine HIRSCHLER

\*\*\*\*\*

## 2023-17 : Achat de tête d'enneigeur

La directrice présente,

DemacLenko et TechnoAlpin ont prêté une tête d'enneigeur chacun l'hiver dernier et nous proposent de les acquérir cette année. Par ailleurs ils nous ont également fait des propositions pour le prêt d'une autre tête l'année prochaine.

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur trois choix alternatifs :

- 1<sup>er</sup> choix : l'achat de la tête TechnoAlpin en prêt pour 4000 € HT (contre 5866 € HT initialement avant négociation par Dominique Greslou) et prêt d'une deuxième tête au prix de 6089 € HT.
- 2<sup>nd</sup> choix : l'achat de la tête DemacLenko en prêt pour 3281 € HT, puis le prêt d'une seconde tête pour 3933 € HT.
- 3<sup>e</sup> choix : l'achat des deux têtes d'enneigeur (TechnoAlpin et DemacLenko) en prêt pour 4000 € HT et 3281 € HT soit un total de 7281 € HT cette année.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, se prononce sur le premier choix**

VOTE :            0 POUR                            6 CONTRE                            1 ABSTENTION

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, se prononce sur le second choix**

VOTE :            6 POUR                            0 CONTRE                            1 ABSTENTION

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, se prononce sur le troisième choix**

VOTE :            0 POUR                            6 CONTRE                            1 ABSTENTION

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,**

- **AUTORISE M. le directeur et M. le président à acquérir la tête double selon les modalités du choix ayant reçu le plus de voix**
- **AUTORISE M. le directeur et M. le président à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cet achat**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Fait à GRESSE EN VERCORS, le 04/09/2023

Le Président

Eric MENA

